



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-5537>

Département(s) de publication : **94, 91**

Annonce n° **25-5537**

Travaux

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** CHI Créteil

**Type de Numéro national d'identification :** SIRET

**N° National d'identification :** 26940115400019

**Ville :** CRETEIL

**Code postal :** 94000

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 94, 91

### Section 2 - Communication

**Lien direct aux documents de la consultation :** <https://marches.maximilien.fr>

**Identifiant interne de la consultation :** 2500002

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** Cellule juridique

**Adresse mail du contact :** Cellulemarches@chicreteil.fr

**Numéro de téléphone du contact :** +33 157022436

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Capacités techniques et professionnelles par une attestation du candidat garantissant qu'il possède les capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché public. Références similaires par une attestation du candidat présentant un niveau d'expérience suffisant, démontré par des références similaires provenant de marchés publics exécutés antérieurement (Montant, durée, année d'exécution, identité du maître d'ouvrage et du maître d'oeuvre). Effectifs par une attestation du candidat indiquant ses effectifs moyens annuels et l'importance du personnel d'encadrement durant les 3 dernières années. Capacités d'autres opérateurs économiques - Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en

disposera pour l'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

**Technique d'achat :** Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis :** 06/03/2025 à 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite

**Réduction du nombre de candidats :** Non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes :** Non

**Critères d'attribution :** La description et la pondération des critères d'attribution sont renseignés au règlement de la consultation

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Maillage des productions d'eau glacée du Centre hospitalier intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 45232150

**Type de marché :** Travaux

**Description succincte du marché :** La présente consultation vise à l'attribution d'un marché public de travaux en vue de réaliser le maillage des productions d'eau glacée du Centre hospitalier intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges

**Lieu principal d'exécution du marché :** Hôpital intercommunal de Villeneuve Saint Georges - 94190 Villeneuve Saint Georges

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire :** Oui

**Détail sur la visite (si oui) :** La visite de site est obligatoire et conditionne la validité de l'offre. La visite du site sera organisée sur rdv, aux dates suivantes : du 03.02.25 au 07.02.25 et du 19.02.25 au 20.02.25 Les candidats demandent rdv à : richard.loeckx@chiv.fr et charles.lacout@chiv.fr

**Autres informations complémentaires :** La date limite de remises des offres est fixée au 06.03.2025 à 12h00 heures de Paris. A compter de la date limite de remise des offres, les candidats restent engagés par leur offre pendant un délai de 180 jours. Le Pouvoir adjudicateur se réserve la faculté de négocier avec un ou plusieurs candidats se concluant par la transmission de la meilleure offre commerciale de celui-ci. Cependant, conformément à l'article R. 2123-5 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de retenir un candidat sur la base des offres initiales sans avoir recours à la négociation. Le Pouvoir adjudicateur se réserve également la faculté d'auditionner un ou plusieurs candidats dans le but que ceux-ci présentent leur offre. Le cas échéant, préalablement à la signature du marché par le pouvoir adjudicateur, une mise au point sera effectuée avec l'attributaire. La mise au point est l'acte écrit annexé à l'acte d'engagement consistant à apporter des précisions écrites au marché et/ou à l'offre du titulaire permettant de préciser les modalités d'exécution ou d'en lever les ambiguïtés ou menues contradictions. La mise au point est à la discrétion du pouvoir adjudicateur et n'est pas systématique. Au sens des articles R.2151-8 à R.2151-11 du décret n°2018-1075 du 03-12-2018, les candidats sont autorisés à présenter une/des variante(s). Les exigences minimales que les variantes doivent respecter sont les exigences définies au CCTP. Au sens des articles R.2151-8 à R.2151-11 du décret n°2018-1075 du 03-12-2018, l'acheteur n'impose pas de variante. Au sens de l'article R.2194-1 du décret n°2018-1075 du 03-12-2018, le marché ne comporte aucune option. Conformément à l'article R. 2122-7 du décret n°2018-1075 du 03-12-2018, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de passer un marché complémentaire sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire d'un marché précédent passé après mise en concurrence. La durée pendant laquelle les nouveaux marchés peuvent être

conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du marché initial. En cas de litige résultant de l'application du marché ou de la procédure de mise en concurrence, le tribunal administratif compétent est, en vertu de l'article R.221-3 du Code de justice administrative, celui de Melun situé à l'adresse suivante : Tribunal administratif de Melun - 43 avenue du Général de Gaulle - 77000 Melun

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 16/01/2025**